

## Origine et conséquences des réformes récentes ?

L'évolution de la société et des mœurs sert depuis quinze ans de prétexte à une innovation effrénée qui transforme l'école en un laboratoire d'expérimentation. Les réformes scolaires à répétition entravent l'acquisition des connaissances de base. La mission élémentaire de l'école primaire - apprendre à lire, à écrire et à compter - n'est pas efficacement assurée.

L'idéologie qui inspire la Rénovation de l'enseignement primaire est remise en question depuis longtemps. Elle consiste à inviter l'élève à découvrir et à "construire" les connaissances par lui-même et en interaction avec ses camarades. Les plus récentes études confirment les doutes émis sur cette méthode.

Force est de constater que les apprentissages se font toujours davantage par d'autres biais : parents aptes à permettre à leurs enfants de travailler à domicile, leçons particulières, répétiteurs, achat de matériel didactique, écoles privées. Voilà qui aggrave les inégalités.

## Que défend notre initiative ?

L'initiative "Pour le maintien des notes à l'école primaire" émane d'instituteurs et d'enseignants genevois qui travaillent chaque jour avec les élèves sur le terrain. Elle est simple et claire. Elle prône une école qui instruise avant d'éduquer. Les maîtres y transmettent des connaissances pas à pas, des plus simples aux plus complexes. Elle vise avant tout à préserver des procédures qu'elle juge essentielles dans le contrôle des acquisitions.

## Que demande-t-elle ?

- **Une évaluation chiffrée** : L'initiative maintient les notes de 1 à 6 sur les travaux dès la 3<sup>e</sup> primaire. C'est un code compréhensible par tous les parents, utilisé dans la plupart des cantons suisses. C'est la pratique au Cycle d'orientation, au Collège de Genève et dans les filières d'apprentissage.
- **Une évaluation continue** : L'initiative préconise de noter régulièrement les travaux des élèves tout au long de l'année. Le maître les commente et les fait signer par les parents. Ils sont ainsi tenus au courant en permanence du niveau réel de leurs enfants.
- **Une évaluation certificative** : L'initiative entend par là que ces mêmes travaux, portant sur les matières travaillées en classe, impliquent l'établissement de moyennes. Les notes certifient que l'élève a acquis les connaissances fixées par les programmes annuels.
- **Une échéance annuelle** : L'initiative fixe dans la loi une durée raisonnable : une année par degré scolaire. Les élèves qui rencontrent des difficultés doivent être pris en charge au plus vite. Inutile d'attendre deux ans avant de leur donner l'occasion de combler leurs lacunes.

La promotion est fondée sur des résultats fiables jugés suffisants. Redoubler doit rester une mesure exceptionnelle. L'élève a ainsi la possibilité de reprendre confiance en lui et de rattraper son retard. Précisons que cette mesure intervient seulement en cas de faiblesse généralisée dans toutes les disciplines. Quand le redoublement doit être envisagé, la décision est prise suite à la consultation de toutes les parties concernées, élèves, parents, enseignants et inspecteur.

## Mode d'évaluation introduit par le Président du DIP ?

Les notes trompeuses imposées à la rentrée scolaire 2005 par le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique ont une tout autre signification.

Il faut en effet bien comprendre qu'aujourd'hui, on évalue l'élève uniquement au moyen d'appréciations et de commentaires sur sa "progression" générale. À la fin de chaque trimestre, ces commentaires

sont alors soudain convertis en une note symbolique, sans rapport avec les acquisitions exactes de l'élève.

Notre initiative, en revanche, juge plus équitable l'évaluation des travaux en fonction de barèmes et l'établissement de moyennes trimestrielles et annuelles objectives.

### **Que cache la Rénovation en cours à l'école primaire ?**

L'école "en rénovation" veut réorganiser les apprentissages en cycles de deux ans (quatre ans dans le projet initial !). Elle renonce aux travaux notés.

La suppression des moyennes et de la promotion annuelle traduit le refus de tout diagnostic précis et objectif. Le DIP veut ainsi faire croire que l'échec scolaire va disparaître. D'un coup de baguette magique ! Il donne l'illusion qu'il est revenu des errances provoquées par les réformes en réintroduisant des "notes" inventées pour la circonstance.

### **Qu'en est-il de l'harmonisation?**

Le peuple s'est prononcé massivement le 21 mai dernier pour l'harmonisation des systèmes scolaires en Suisse. Notre initiative s'inscrit pleinement dans cette optique: des programmes et des échéances annuels sont indispensables à la mise en oeuvre de cette décision populaire.

L'instauration de cycles de deux, voire de quatre ans à l'échelon national nécessiterait des programmes annuels harmonisés entre cantons pour faciliter la mobilité des familles. Sans cette harmonisation annuelle des matières à enseigner, la réinsertion des enfants d'une école ou d'un canton à l'autre resterait problématique.

La mobilité des familles en Suisse dépend donc du maintien de la promotion et des programmes annuels, ce que veut l'initiative.

**28'000 signataires de l'initiative ont attesté qu'ils tenaient aux véritables notes et aux degrés annuels !**

**Pour toutes ces raisons, le Comité d'initiative**

**vous invite à voter 2 X OUI**

**OUI à l'initiative 121 "Pour le maintien des notes à l'école primaire"**

**OUI au Projet de loi 9510**

**Question subsidiaire :  à l'initiative 121**